

FOCUS

EXPLOITATION FORESTIERE

LA TEMPETE DE GRELE DU MOIS DE JUIN 2022



© Fibois Nouvelle-Aquitaine



01.

LES SURFACES SINISTREES



UN ORAGE DE GRELE SANS PRECEDENT

La Gironde, la Charente-Maritime et la Dordogne ont connu un violent orage (tempête) de grêle dans la soirée du 20 juin 2022. Il a fait suite à un épisode caniculaire les précédents jours sur la région durant lequel plusieurs records de température ont été enregistrés.

Cet évènement climatique d'ampleur a provoqué d'importants dégâts sur le milieu forestier où toutes les classes d'âge sont sinistrées (défoliation partielle et totale, écorçage des troncs et des branches, casse, volis et chablis).

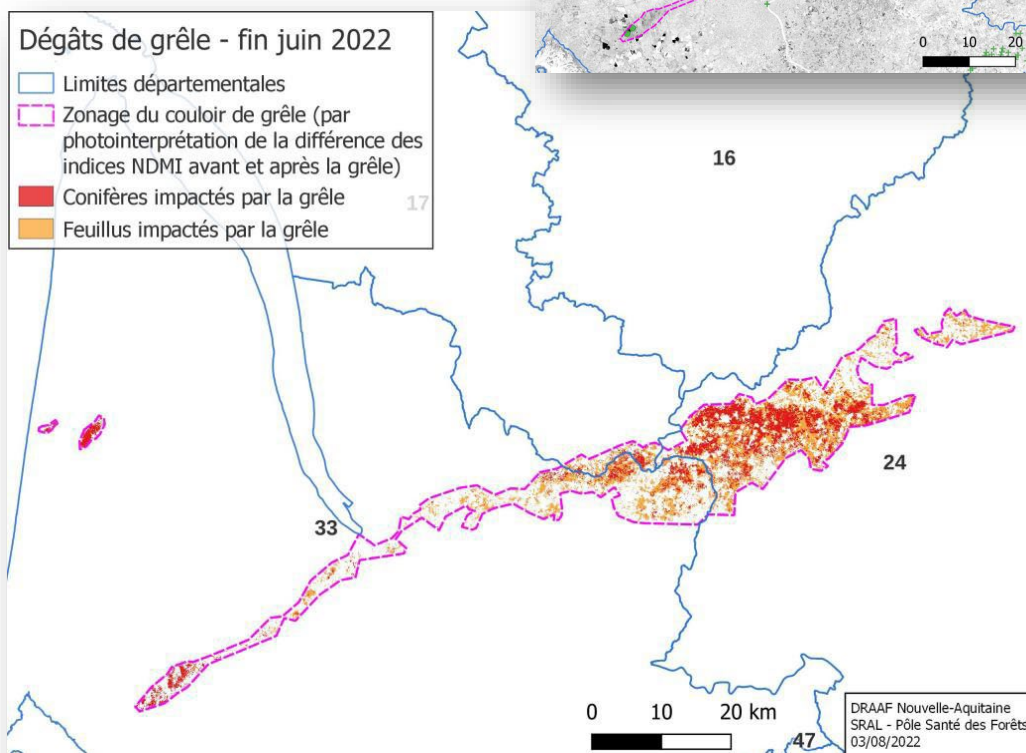
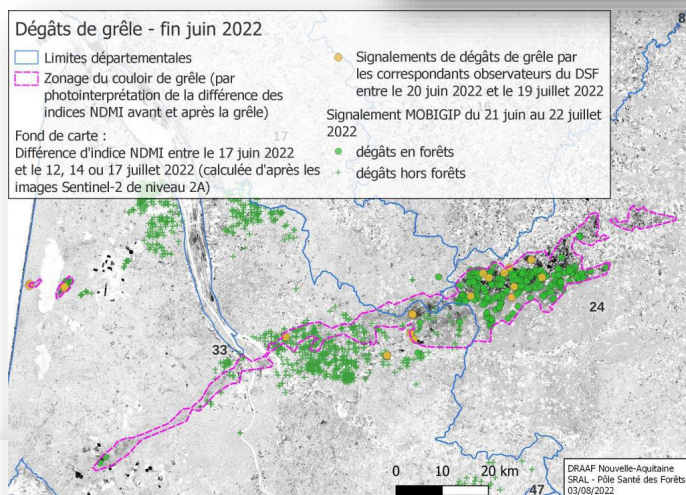
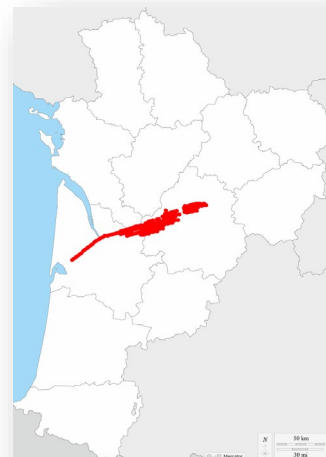
Pour les bois résineux, la défoliation et l'écorçage sont irrémédiables (perte de sève, attaque cryptogamique et parasitaire...etc.). Pour les bois feuillus les conséquences sont plus nuancées à l'exception des bois chablis de chêne dont la récolte était nécessaire pour éviter une dégradation des bois (piqûres).

Dans tous les cas, les cicatrices laissées par cet évènement resteront visibles longtemps.

SURFACES SINISTREES PAR LA TEMPETE DE GRELE DU 20 JUIN 2022

≈ 20 160 hectares de forêts impactées toutes classes d'âge confondues

Localisation du phénomène en région Nouvelle-Aquitaine





02.

BILAN APRES TEMPETE DE GRELE



Suivi des surfaces sur la zone sinistrée

Tempête de grêle du 20 juin 2022

| Départements | Conifères (ha) | Feuillus (ha) | Total (ha) | Superficie totale (hors peupleraie) (ha) |
|-------------------|----------------|---------------|---------------|--|
| Charente-Maritime | 440 | 880 | 1 320 | 105 000 |
| Dordogne | 8 500 | 11 660 | 20 160 | 418 000 |
| Gironde | 3 290 | 6 030 | 9 320 | 486 000 |
| Total | 12 230 | 18 570 | 30 800 | 1 009 000 |

Les surfaces forestières
des communes impactées :

Conifères (ha)
13 425

Feuillues (ha)
12 200

≈ 20% des surfaces de pin maritime du
département de la Dordogne

UNE VOLONTE INTERPROFESSIONNELLE DE SUIVRE LES NIVEAUX D'EXPLOITATION SUR LA ZONE

Une dynamique d'exploitation, qui a été portée par des marchés soutenus au début de l'été 2022 et qui se sont maintenus jusqu'à mi-octobre. Puis une progressive baisse de l'exploitation forestière en 2023 sur la zone.

- des difficultés aussi dans une période (été 2022) où le risque incendie élevé est venu « ralentir » les exploitations sur certains secteurs,
- une période estivale = congés = des demandes qui ont partiellement et un temps diminué = stock BdR,
- les incendies en Gironde et les périodes de risque incendie élevé dans le massif des Landes de Gascogne ont joué favorablement pour une concentration des moyens d'exploitation sur la zone grêlée,
- un hiver 2022-2023 favorable à l'exploitation forestière.

METHODOLOGIE

1. Un travail en deux temps :

- constitution d'un fichier représentatif des « forces » en présence sur la zone sinistrée = travail relationnel fort avec les techniciens forestiers et les acteurs forestiers (adhérents et non adhérents) présents sur la zone,
- contact téléphonique systématique avec toutes les entreprises pour les informer de la démarche.

2. Un travail d'élaboration d'un questionnaire d'enquête « simple » pouvant être complété rapidement, puis une mise à jour (2nde version) avec rappel des données permettant de mieux prendre en compte les évolutions.

3. La constitution d'un fichier de saisie (intégrant des correspondances d'unité) et la réalisation de ratio vérificateur de données.

RESULTATS DE L'ENQUETE

- **16 entités d'exploitation forestière sur la zone** (avec leurs équipes et avec « leurs » prestataires)
- Originaires de Dordogne, Charente, Charente-Maritime, Haute-Vienne, Corrèze, Gironde
- ≈ 30 machines d'exploitation forestière (abatteuses) sur le terrain durant l'été 2022
- + arrivée progressive de broyeurs mobiles
- Les ¾ de ces moyens ne travaillaient pas habituellement sur la zone (renforcement, concentration des outils sur le territoire sinistré)
- **12 entités interrogées (téléphone / mail / sms)**
- **Un taux de réponses qui couvre 95% des volumes traités = exhaustivité des données.**



© Fibois Nouvelle-Aquitaine



02.

BILAN APRES TEMPETE DE GRELE



SURFACES AYANT FAIT L'OBJET D'UN CONTRAT D'ACHAT

≈ **4 650 hectares** de surfaces ont fait l'objet d'un contrat d'achat
Soit ≈ **400 000 m³** de bois (de toutes natures)
Soit ≈ **126% d'une année de récolte** de pin maritime en Dordogne
à **98%** il s'agit de peuplements RESINEUX (Pin Maritime)

VOLUMES DE BOIS EXPLOITES A MI-MAI 2023

≈ **334 000 m³** de bois (de toutes natures)
Soit ≈ **140% d'une année de récolte** de pin maritime en Dordogne (*moyenne EAB 2018>2020 = 238 000 m³*)
Volume moyen à l'hectare : **85 m³/hectare**
83% des surfaces ayant fait l'objet d'un contrat d'achat étaient traitées à la mi-mai 2023.

Volumes de bois d'œuvre exploités

≈ **137 000 m³** de bois d'œuvre **Pin Maritime**
Soit ≈ **91% d'une année de récolte** de pin maritime en Dordogne (*moyenne EAB 2018>2020 = 150 400 m³*)

Volumes de bois d'industrie exploités

≈ **181 000 m³** de bois d'industrie **Pin Maritime**
Soit ≈ **206% d'une année de récolte** de pin maritime en Dordogne (*moyenne EAB 2018>2020 = 87 600 m³*)

Autres volumes exploités

≈ **9 500 m³** de bois énergie / bois de chauffage
≈ **4 500 m³** de bois d'industrie feuillus
≈ **2 000 m³** de bois d'œuvre feuillus

ET APRES ... ?

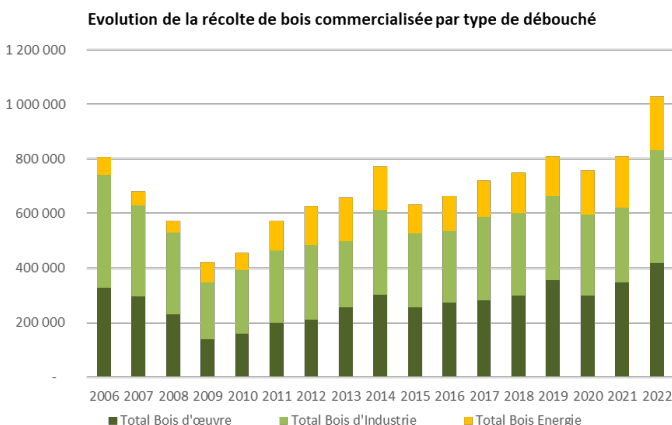
Les opérateurs enquêtés déclarent **continuer de travailler sur la zone et traiter les surfaces** qu'ils ont achetées. Ensuite l'exploitation forestière a diminuée du fait de la baisse de qualité des bois (bois sec et bleu) mais également du fait des difficultés d'exploitation (petit parcellaire, faible volume de bois, conditions météorologiques et réduction des marchés).

La présence des **scolytes est restée très limitée** (à continuer de surveiller néanmoins), aucun développement majeur n'a été constaté par le DSF et les opérateurs en 2023. Il faudra suivre avec intérêt les constats faits par le DSF sur l'année 2024.

Il est délicat de donner un pourcentage de récolte par rapport à la surface sinistrée. **Beaucoup de surfaces ne feront pas l'objet de contrat d'achat** car les arbres sont non marchands, essentiellement trop petits pour être commercialisés. Ces surfaces sont progressivement traitées par **broyage en plein avant d'être reconstituées**.

D'importants travaux de reconstitution seront à suivre dans le temps.

Fibois Nouvelle-Aquitaine n'a pas prévu de renouveler un travail d'enquête similaire en 2024, la dynamique d'exploitation sur le terrain ayant ralenti. Les données issues des Enquêtes Annuelles de Branche (EAB) menées par l'Agreste (Ministère) ont été communiquées à la fin de l'année 2023. Fibois Nouvelle-Aquitaine en a réalisé une analyse confirmant les données ci-contre pour l'année 2022.



Il faut revenir aux années « tempête de 99 » pour constater une telle dynamique en exploitation forestière.

On passe de 810 000 m³ en 2021 à **1 028 000 m³** en 2022, soit une augmentation de la récolte de **+ 27%** sur le département.

Ces quantités supplémentaires sont dues à l'exploitation des volumes sinistrés par la tempête de grêle.

+ 44% en bois d'œuvre de pin maritime (+ 73 000 m³)
On passe de 166 000 m³ à 239 000 m³

+128% en bois d'industrie de pin maritime (+ 113 000 m³)
On passe de 88 000 m³ à 201 000 m³

Fibois Nouvelle-Aquitaine suivra avec intérêt les données EAB de l'année 2023.

**Fibois Nouvelle-Aquitaine
Siège & antenne de Bordeaux**

Site du FCBA
Allée de Boutaut - BP 227
33028 BORDEAUX cedex

Contact • Antenne de Périgueux (24)

Christophe PRINCE

Responsable des études & Chargé de développement bois

05 53 35 80 27 / 06 20 43 04 33
christophe.prince@fibois-na.fr

&

Stéphanie ROBERT

Chargée de développement forêt

05 53 35 88 34 / 06 33 71 98 75
stephanie.robert@fibois-na.fr

Crédits : Fibois Nouvelle-Aquitaine

Avec le soutien de

